Viviane Artigalas – Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Lettre d'actualité

Mars 2025

Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :
permanence.artigalas@gmail.com

Proposition de Loi sur les loyers et l'habitat en Outre-Mer

Nommée par mon groupe cheffe de file pour la proposition de loi expérimentant l'encadrement des loyers et améliorant l'habitat dans les outre-mer, je suis intervenue lors de la discussion générale en séance publique. J'étais d'ailleurs cosignataire de cette proposition de loi de ma collègue Audrey BÉLIM. Les territoires ultra-marins, du fait de leurs multiples spécificités, sont frappés plus durement par des réalités économiques, géographiques et climatiques sans commune mesure avec ce que connaît l'Hexagone. La crise du logement sévit donc dans les Outre-Mer plus gravement encore qu'en métropole.

Après les drames récents en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte et La Réunion, l'adoption à l'unanimité de ce texte au Sénat, au terme d'un espace réservé consacré aux Outre-mer et demandé par notre groupe parlementaire, est un signal fort et une véritable avancée historique pour ces territoires. Même si le travail sur ce sujet n'est pas terminé, avec l'expérimentation de l'encadrement des loyers comme cela existe en hexagone, ou la nécessaire adaptation des normes de constructions et des matériaux, ce texte propose pour l'heure des mesures simples, adaptées aux spécificités des territoires ultra-marins.

Retrouvez mon intervention en vidéo sur le site du Sénat :

https://videos.senat.fr/video.5114796_67c84b7527cf9?timecode=17641000

PPL Vie chère en Outre-Mer

Je me félicite aussi de l'adoption, par le Sénat, de notre proposition de loi visant à lutter contre la vie chère en renforçant le droit de la concurrence et de la régulation économique outre-mer. La vie chère est un fléau pour les habitants des Outre-mer. Les écarts de prix sur les produits alimentaires, jusqu'à 30% par rapport à l'Hexagone, y sont insupportables. Ils alimentent un sentiment d'injustice et crée régulièrement de fortes tensions sociales et des mouvements violents de contestation.

Ce texte propose d'actualiser les dispositifs de régulation économique outre-mer pour intensifier la pression concurrentielle et renforcer la transparence des prix et des marges. Il poursuit quatre objectifs : améliorer la transparence, sécuriser les acteurs locaux, renforcer les outils anti-oligopoles, faire baisser les prix et augmenter le pouvoir d'achat des Ultramarins. Désormais, je demande au ministre des Outre-mer, qui a fait de la lutte contre la vie chère une priorité absolue de son action, de s'emparer rapidement des mesures portées par ce texte.

Question au Gouvernement - EDF

Lors de la dernière séance de Questions d'actualité au Gouvernement, j'ai interpellé au nom de mon groupe parlementaire, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sur la décision du Gouvernement de ne pas reconduire le président-directeur général d'EDF, et plus généralement de ne pas associer le Parlement aux décisions qui touchent à la politique énergétique de la France et à notre souveraineté.

Dans un contexte énergétique très problématique dû à l'agression russe de l'Ukraine et aux difficultés du nucléaire historique, Luc Rémont, PDG d'EDF a pourtant su mobiliser les personnels pour redresser l'entreprise et lancer les projets d'avenir (qu'il s'agisse de la filière émergente du nouveau nucléaire ou du développement des énergies renouvelables).

Visiblement, le différend est profond entre l'entreprise et l'Etat. Il porte sur des questions stratégiques de niveaux d'objectifs, de planification de trajectoires, de divergences sur les moyens financiers nécessaires à l'action, et Luc Rémont souligne aussi l'impossibilité d'un dialogue sur le fond avec l'Etat.

Une situation inédite qui renforce la nécessité et l'intérêt de mettre en débat au Parlement une Loi de programmation énergie climat (LPEC), comme le Gouvernement l'avait d'ailleurs prévu initialement, afin de pouvoir revenir sur les points de différend rendus publics par le PDG d'EDF. Le Parlement ne peut pas être exclu de la définition de notre stratégie énergétique, cruciale pour notre pays, dans un contexte géopolitique extrême.

Retrouvez cette intervention sur le site du Sénat : https://videos.senat.fr/video.5209210_67e3f9f692510.seance-publique-du-26-mars-2025-apres-midi?timecode=3238000

La rénovation énergétique s'adapte au bâti ancien

Je me réjouis de l'adoption à l'unanimité de notre proposition de loi visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien.

Le texte répare un oubli de la réglementation en définissant le bâti ancien. Désormais, tous les bâtiments dont la construction s'est achevée avant 1948 sont considérés comme anciens. En France, cela représente environ 11 millions de logements, soit 1/3 du parc immobilier. Ces constructions, partie intégrante de l'histoire et de la culture de nos régions, bénéficient désormais d'une adaptation des normes en prenant en compte : les spécificités du bâti ancien lors de sa rénovation ; les spécificités thermiques des bâtiments anciens pour réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE).

Ce texte engage une réflexion pour encourager un recours plus important aux matériaux locaux, car cela permet de réduire notre empreinte carbone et de s'adapter aux spécificités climatiques et géographiques de nos territoires. Il est nécessaire de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sans entacher leur valeur patrimoniale. Mieux rénover les bâtiments anciens c'est aussi valoriser nos savoir-faire locaux et transmettre nos cultures architecturales régionales. Il porte aussi un aspect social. 70 % des bâtis anciens sont des passoires énergétiques où vivent les plus fragiles de nos concitoyens. En adaptant les normes de rénovation, ce texte agit sur le long terme pour lutter contre la précarité énergétique et permet la remise sur le marché de bâtiments dans le contexte de crise du logement que nous connaissons.

Enfin, ce texte renoue avec l'intelligence, l'ingéniosité et le savoir-faire des artisans de nos territoires. Il préserve et valorise notre histoire et répond aux enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires attachés à la rénovation thermique des logements.

Arrêté photovoltaïque

J'ai aussi interrogé le Gouvernement sur son projet d'arrêté relatif au soutien du développement des installations photovoltaïques, notamment pour celles de moins de 500 kWc, lors d'une séance de questions orales sans débat. Un arrêté dont le caractère rétroactif inquiète à juste titre les nombreuses PME qui font vivre la filière, les particuliers qui choisissent l'autoconsommation, les agriculteurs qui profitent de leurs bâtiments agricoles pour développer leur autonomie énergétique ou compléter leurs revenus, ou encore le Syndicat Départemental d'Energie et les projets qu'il porte avec les collectivités territoriales.

Si la Ministre chargée des comptes publics, Mme Amélie de Montchalin, a précisé que la rétroactivité prévue ne semblait plus à l'ordre du jour, il n'est plus possible de faire du « stop and go » en matière de stratégie de développement des énergies renouvelables, comme sur de nombreuses autres politiques publiques d'ailleurs. Si l'on souhaite tenir la trajectoire « zéro carbone » en 2050 et éviter la fragilisation du secteur, notamment les entreprises artisanales du bâtiment concernées, il faut un minimum de visibilité à long terme. Je regrette ces choix imposés, là encore, sans débat et sans vote au Parlement, qui auront des conséquences graves sur l'ensemble du marché.

Personnes condamnées pour recours à l'IVG

Le Sénat a adopté à l'unanimité notre proposition de loi visant à reconnaître le préjudice subi par les personnes condamnées sur le fondement de la législation pénalisant l'avortement, avant la loi de 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse. Un an après la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse, cette loi mémorielle vient réparer une injustice. Elle est destinée à prendre acte du préjudice subi par les personnes condamnées et par toutes les femmes avant la loi Veil de 1975.

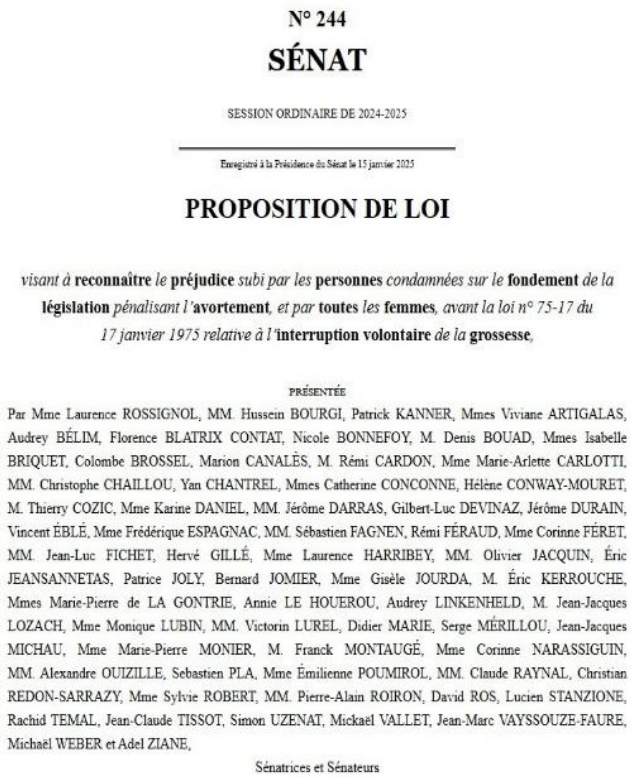

N° 244

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 janvier 2025

PROPOSITION DE LOI

visant à **reconnaître** *le* **préjudice** *subi par les* **personnes** *condamnées sur le* **fondement** *de la* **législation** *pénalisant l'***avortement**, *et par* **toutes** *les* **femmes**, *avant la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'***interruption volontaire** *de la* **grossesse**,

PRÉSENTÉE

Par Mme Laurence ROSSIGNOL, MM. Hussein BOURGI, Patrick KANNER, Mmes Viviane ARTIGALAS, Audrey BÉLIM, Florence BLATRIX CONTAT, Nicole BONNEFOY, M. Denis BOUAD, Mmes Isabelle BRIQUET, Colombe BROSSEL, Marion CANALÈS, M. Rémi CARDON, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, MM. Christophe CHAILLOU, Yan CHANTREL, Mmes Catherine CONCONNE, Hélène CONWAY-MOURET, M. Thierry COZIC, Mme Karine DANIEL, MM. Jérôme DARRAS, Gilbert-Luc DEVINAZ, Jérôme DURAIN, Vincent ÉBLÉ, Mme Frédérique ESPAGNAC, MM. Sébastien FAGNEN, Rémi FÉRAUD, Mme Corinne FÉRET, MM. Jean-Luc FICHET, Hervé GILLÉ, Mme Laurence HARRIBEY, MM. Olivier JACQUIN, Éric JEANSANNETAS, Patrice JOLY, Bernard JOMIER, Mme Gisèle JOURDA, M. Éric KERROUCHE, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annie LE HOUEROU, Audrey LINKENHELD, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Monique LUBIN, MM. Victorin LUREL, Didier MARIE, Serge MÉRILLOU, Jean-Jacques MICHAU, Mme Marie-Pierre MONIER, M. Franck MONTAUGÉ, Mme Corinne NARASSIGUIN, MM. Alexandre OUIZILLE, Sebastien PLA, Mme Émilienne POUMIROL, MM. Claude RAYNAL, Christian REDON-SARRAZY, Mme Sylvie ROBERT, MM. Pierre-Alain ROIRON, David ROS, Lucien STANZIONE, Rachid TEMAL, Jean-Claude TISSOT, Simon UZENAT, Mickaël VALLET, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Michaël WEBER et Adel ZIANE,

Sénatrices et Sénateurs

Ce texte reconnaît que les lois anti-avortement ont porté atteinte à la santé des femmes, entravé l'égalité, tué des centaines de milliers d'entre elles et en ont fait condamner des milliers. Il rappelle l'ensemble des souffrances que les femmes et leur famille ont subi, y compris la honte à laquelle elles ont été assignées. C'est une nouvelle étape dans la longue route des femmes vers la libre disposition de leur corps.

Malgré l'offensive internationale, la France ne plie pas. Notre proposition de loi s'adresse à toutes les femmes dans le monde qui se voient refuser le droit à l'avortement, à toutes celles qui luttent pour le défendre, aux 38 millions de femmes qui chaque année sont contraintes de recourir à un avortement clandestin. En adoptant cette proposition de loi à l'unanimité, le Sénat prouve qu'il existe un consensus autour du droit à l'avortement en France.

SIA Paris

J'ai fait partie de la délégation de la commission des affaires économiques présente au dernier Salon International de l'Agriculture de Paris. Une visite protocolaire qui permet de prendre le pouls de l'interprofession sur plusieurs secteurs (viande, apiculture, céréales, lait...) et des institutionnels (Chambres d'agriculture de France, ONF, FN SAFER...).

LA FERME DIGITALE

C'est notamment sur les stands de La Ferme Digitale, que j'ai pu mesurer toute la créativité et l'énergie des start-up françaises, dans le but de promouvoir l'innovation et le numérique pour une agriculture performante, durable et citoyenne.

J'ai pu échanger avec ces acteurs investis au quotidien pour développer des solutions novatrices afin d'accompagner les agriculteurs, leurs organisations, la formation... sur des enjeux cruciaux liés à l'avenir de l'agriculture.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

SDE 65

A Laloubère pour l'assemblée générale du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), à l'invitation de son Président, Patrick Vignes ; en présence de ma collègue Maryse Carrère ; de Michel Pélieu, Président du Département ; des Vice-Présidents du SDE 65 : Gisèle Vincent, Louis Armary, Yves Laffaille, Jean-Claude Piron, José-Louis Barral ; de nombreux élus et délégués des communes membres. Si les travaux ont tourné en grande partie autour du budget et du fonctionnement interne de la structure, cette assemblée a aussi été l'occasion de finaliser plusieurs conventions de partenariat avec ENEDIS, afin de faciliter les études et travaux réalisés sur le réseau de distribution électrique. L'occasion aussi de voter une motion en soutien de l'électrification rurale comprenant les demandes de prise en compte des spécificités locales dans la répartition des financements, ainsi que le maintien et l'actualisation des volumes financiers consacrés à l'électrification rurale, dotant les territoires des capacités d'agir.

Enfin, j'ai aussi pu présenter ma question au Gouvernement en soutien à la filière photovoltaïque et aux modèles portés par le SDE65 et sa filiale, la SEML Ha-Py Energies (voir plus haut). En effet, j'avais été saisie par le Président Vignes sur ce projet d'arrêté relatif à la baisse brutale et rétroactive des soutiens aux petites et moyennes installations solaires. Un projet qui inquiète aussi d'autres acteurs, dirigeants de PME ou agriculteurs par exemple. C'est toute une filière économique importante du département qui risque d'être impactée, dont des projets vertueux et essentiels pour assurer les mutations sociétales du territoire, et qui répondent en outre aux obligations réglementaires de végétalisation ou solarisation des bâtiments et aires de stationnement.

CAPEB

La CAPEB Adour Pyrénées vient de fêter les 30 ans de son siège, à Tarbes. A l'invitation de de Pierre Lavie, Président la CAPEB Adour Pyrénées et de Pascal Gambin, Vice-Président du site de Tarbes, j'ai pu participer à cet anniversaire, avec notamment mes collègues Maryse Carrère et Denis Fégné ; Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées ; Joseph Fourcade, doyen de la CAPEB ; plusieurs élus, adhérents et partenaires de ce syndicat. Un moment convivial qui a permis de rappeler les actions de cet organisme sur le terrain, son histoire, ses missions, et faire un focus sur les perspectives du secteur.

Lors de mon intervention, j'ai pu saluer la dimension de pouvoir rendre hommage aux anciens et tirer des leçons de leur expérience. Dans une société souvent tournée vers l'avenir, il est essentiel de se souvenir des contributions de ceux qui nous ont précédés. J'ai aussi pu revenir sur l'importance du secteur de l'artisanat, des TPE/PME sur notre économie, de mes récents travaux au Sénat, notamment dans le cadre du PLF. J'ai ainsi rappelé mon engagement pour l'élargissement du prêt à taux zéro à toutes les opérations liées à l'habitat, ou le maintien des crédits pour MaPrimRénov. Il reste aussi du travail à accomplir, au niveau parlementaire, dans l'objectif louable de fluidifier les démarches et les procédures, sans pour autant remettre en cause les droits essentiels, comme la sécurité par exemple.

Banque des Territoires – SDE 65

Signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat d'Energie des Hautes-Pyrénées et la Banque des Territoires, dans le cadre du programme « Edurénov ». Les collectivités territoriales sont confrontées quotidiennement au défi de la transition énergétique sur leur territoire. Parmi les leviers à actionner, la rénovation énergétique des bâtiments publics se trouve au premier plan. Elle concerne particulièrement l'ensemble des bâtiments éducatifs, notamment les écoles, les collèges et les lycées. L'objectif est triple : améliorer le confort des usagers, adapter les établissements au changement climatique et générer des économies d'énergie. Piloté par la Banque des Territoires, le programme EduRénov accompagne les collectivités territoriales, de l'étude au financement en passant par l'ingénierie, dans la rénovation de leurs établissements scolaires et éducatifs.

Depuis plusieurs années, la Banque des Territoires et le SDE ont construit un partenariat solide autour de la Transition énergétique : prise de participation de la BDT au capital de la SEM Energie ; programme de rénovation de l'éclairage public… Dans cette lignée, le Programme Edurénov repose sur un partenariat fort avec les collectivités locales. De nombreux élus de notre département ayant adhéré à cette démarche étaient d'ailleurs présents et ont pu témoigner de leurs réalisations. Mobiliser les compétences du SDE, son savoir-faire, sa proximité avec les élus et sa connaissance du terrain, permet également de faire remonter les besoins des acteurs du territoire et d'ajuster l'offre d'accompagnements. Cette mobilisation collective est ainsi une garantie d'accélération et de transformation des projets de rénovation des bâtiments scolaires et extrascolaires. C'est aussi une réponse aux attentes citoyennes et réglementaires en matière de transition énergétique.

En tant que membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, j'ai donc pu cosigner cette convention avec le Président du SDE, Patrick VIGNES ; le Directeur Régional de la Banque des Territoires, Patrick Martinez et Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Thermalisme - Luz Saint-Sauveur

A Luz Saint Sauveur, pour la première rencontre du Président du Groupe d'étude Thermalisme de l'Assemblée Nationale, mon collègue Denis Fégné, avec les acteurs du thermalisme du département. Les groupes d'études sont des instances qui ont pour but d'approfondir et suivre des questions spécifiques. Même s'ils n'interviennent pas directement dans la procédure législative, ils permettent de s'interroger sur des questions très spécialisées, avec notamment un rôle de veille sur les textes (projets de loi, décrets, arrêtés...). C'est par exemple le cas d'un amendement qui revient fréquemment lors du PLF, pour le conditionnement du remboursement des cures thermales à l'évaluation de leur efficacité.

Il est donc important que le Président de ce groupe d'études puisse venir à la rencontre de l'ensemble des acteurs du monde thermal et de façon régulière. Le choix de faire le tour des Hautes-Pyrénées, 1er département français en nombre de stations thermales est aussi essentiel et symbolique. C'est donc à Luz Saint Sauveur, autour notamment de Madame le Maire, Annie Sagnes ; de la Conseillère Départementale Nicole Darrieutort, que cette tournée a démarré. J'ai ainsi pu partager mon expérience, notamment suite à la crise COVID et la mise en place d'une feuille de route sectorielle dédiée à ce secteur, qui prenait en compte les travaux déjà effectués et qui a été moteur dans les différentes initiatives qui ont suivi.

Rubies

On ne présente plus l'équipe des Rubies d'Argelès-Gazost et l'ensemble de ses actions autour du sport santé et des valeurs du rugby. Dernièrement, j'étais présente à leurs côtés, dont la Présidente, Virginie Abbadie-Longo, pour accueillir des enfants et leurs familles venus passer un moment d'évasion dans les Hautes-Pyrénées, loin de leurs tourments quotidiens. Chiens de traineaux, construction d'igloo, observation des étoiles ... ont ainsi ponctué cette parenthèse pour des familles et des enfants en plein combat contre l'adversité.

Une journée remplie de partages et de bienveillance, dans le cadre d'un week-end de répit en montagne organisée par les Rubies, en partenariat avec l'Oncopole de Toulouse, l'Hôpital Tarbes-Lourdes, avec le soutien d'Antoine Dupont et portée par le fonds en mécénat Occ'ygène de la Région Occitanie. Ce dispositif permet de soutenir par le mécénat des opérations d'intérêt général et permet, notamment, de soutenir des actions sociales en matière d'accès au tourisme et au loisirs.

« Là où la solidarité rayonne, la résilience fleurit. »

Agriculture bio - Arrens-Marsous

Visite de la Ferme Bretou à Arrens Marsous et rencontre avec des agriculteurs du département engagés dans la filière bio : Caroline, Philippe et Jean-Jacques Lanne d'Arrens Marsous ; Jean Luc Bongiovanni de Sarriac ; Yves Cassagnet d'Ibos ; Christophe Dubarry de Bordes.

Après la visite de l'exploitation de bovins viande de race Blonde d'Aquitaine - Angus, en agriculture biologique et avec une production commercialisée en vente directe, les échanges ont permis de faire un point sur la situation actuelle, les enjeux, la structuration, le développement des filières bio et des circuits courts qu'ils représentaient. Des échanges qui m'aideront lors des futurs travaux parlementaires, mais qui ont aussi permis de faire le lien avec des dossiers récents, comme la proposition de loi sur la préservation des sols vivants, celle sur la démocratie agricole ; ou prochains, comme le projet d'arrêté sur l'aide au photovoltaïque.

Sur ce sujet, comme pour tous les autres, il est nécessaire de partir du terrain, d'être une élue proche des Hauts-Pyrénéens, pour pouvoir faire remonter au Parlement les préoccupations et les réalités locales. Ce sont d'ailleurs ces échanges et ces réflexions qui ont toujours nourri l'ensemble de mon action parlementaire.

Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :
permanence.artigalas@gmail.com